

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 08 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 08 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le **MERCREDI 08 AVRIL** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite des convocations en date du 26 mars 2026, transmises le 27 mars 2026, et du 02 avril 2026.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes DECRIEM Marie-Christine, FOVET-YOUSFI Fatima-Zahra, SUBTIL Vanessa, DUCROCQ Delphine, BEVE Frédérique, BLONDEL Suzette, MM. COMBE Jacques, DONDAINE Pascal, CATTEZ François, FACON Jean-Noël, HERNOUT Serge, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, NOCLAIN Yanick, MM. RYS Didier, BARBIER Florent, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme ALLAN Patricia a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Mme ROUX Nathalie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Mme ROSKOSCHNY Cassandra a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.

Secrétaire de séance : M. BOULET Michel

Fin de la séance : 21h35

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

2026-04-N° 17

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les pouvoirs de police du Maire en matière de gestion des cimetières ;

CONSIDERANT la configuration du cimetière de Glomenghem, des contraintes techniques liées à l'accessibilité, à la sécurité des interventions et à l'organisation des espaces funéraires, il était matériellement impossible pour les concessionnaires de procéder eux-mêmes à la pose des caveaux et que, dès lors, la Commune a dû se substituer aux familles pour assurer ces travaux dans des conditions conformes aux exigences techniques et réglementaires ;

CONSIDERANT QUE la Commune a procédé à la pose de 8 caveaux 2 places dans le cimetière de Glomenghem, conformément au devis de l'entreprise Marbrerie Ruguet située à RACQUINGHEM, transmis le 19 décembre 2025, d'un montant de 12.960 € TTC ;

CONSIDERANT QUE ces interventions ont engendré des frais pour la collectivité, qu'il convient de refacturer aux familles concernées ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Christine CATTY - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - DE DECIDER de fixer le tarif de refacturation relatif à la pose de caveaux dans le cimetière de Glomenghem comme suit : Fourniture et pose d'un caveau 2 places à ciel ouvert avec plaques de séparation et couvercle en béton : 1.620 € TTC ;

ARTICLE 2 - DE PRECISER QUE les tarifs fixés par la présente délibération concernent uniquement la fourniture et la pose des caveaux. Ils ne comprennent pas le coût de la concession funéraire (réservation de terrain), lequel fait l'objet d'une tarification distincte fixée par délibération du Conseil municipal ;

ARTICLE 3 - DE DIRE QUE ces frais seront intégralement refacturés aux familles ou ayants-droits des concessions concernées ;

ARTICLE 4 - D'INDIQUER que les titres de recette correspondants seront émis par la Commune ;

ARTICLE 5 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Claude DISSAUX

